



SOLIDAIRES groupe RATP

31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris



@SolidairesRatp

www.solidaires-grouperatp.org

COVID-19

9 AOÛT 2021

LE CONSEIL D'ÉTAT RETOQUE LA RATP ET DONNE RAISON À SOLIDAIRES

Depuis les annonces du gouvernement sur le retour à l'activité partielle, la RATP a usé de pressions et de chantage pour réduire sa dette de temps envers les salarié-e-s. La note de GIS du 2 avril a instauré un préalable illégal à l'obtention du chômage partiel. Le 20 avril 2021, Le tribunal administratif approuve la position de SOLIDAIRES RATP et annule la note. Malgré la défaite, et peu importe les avertissements, la Direction Générale a fait appel. Le Conseil d'Etat, face au manque de sérieux des demandes, rejette le pourvoi de la RATP. Avec SOLIDAIRES, c'est une victoire de plus pour les salarié-es. La RATP doit restituer les congés volés !

FACE À LA DIRECTION, 2 - 0 POUR LES SALARIÉ-ES

Le Ministère du travail a publié, le 14 avril, dans une "Foire Aux Questions" (FAQ). **La SNCF et La Poste ont cessé d'imposer des congés pour leurs salarié-e-s.** La RATP, quant à elle, fait le choix de l'obstination.

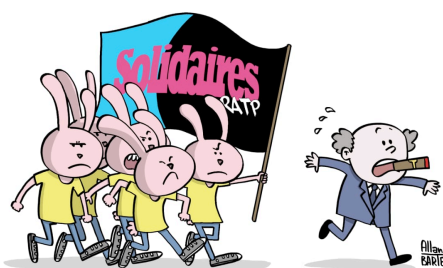
SOLIDAIRES groupe RATP a obtenu le 20 avril 2021 au Tribunal Administratif (TA) une première victoire importante pour les agents. Alors que la Direction argumentait n'avoir pris aucune décision, ni même avoir imposé des congés annuels, **le juge du TA, face à l'évidence, a ordonné la suspension de la note illégale.**

Depuis cette décision, le département MTS, entre autre, utilise la défaite de FO devant le tribunal judiciaire pour réclamer aux agents de poser (à postériori) des congés en lieu et place

du chômage partiel accordé au préalable. Scandaleux ! Décidément, la Direction n'a honte de rien. Alors que les salarié-es ont affronté en face le risque covid au plus près du terrain, nos cadres étaient bien loin et en télétravail protégé-es derrière leur application Teams. C'est ce que l'on appelle du mépris de classe.

Fière de son entêtement, en attendant la décision sur le fond, la Direction Générale a fait appel de l'ordonnance devant le Conseil d'Etat. La date d'enregistrement des conclusions RATP étant en dehors de la période du 10 au 26 avril, **le Conseil d'Etat les a déclarées dépourvues d'objet et donc entachées d'irrecevabilité manifeste.** Comme dirait le Canard « Et pan sur le bec » !

POUR NE PAS RISQUER DE SE FAIRE PINGER TRÈS FORT, SOYONS SOLIDAIRES!



ACCEPTER LA DÉFAITE ET RESTITUER LES CONGÉS, UNE OBLIGATION FACE À LA LOI

La Direction générale ne s'attendait pas à ce que SOLIDAIRES RATP, jeune syndicat, puisse la mettre en défaut. C'est chose faite. Avec deux décisions de justice favorables aux salarié-es, SOLIDAIRES RATP exige la restitution des congés imposés. Les sections syndicales SOLIDAIRES sont à la disposition pour informer et aider. SOLIDAIRES RATP compte bien obtenir gain de cause. Pour les nombreux agents qui nous ont fait confiance et nous ont sollicité, ensemble, nous gagnerons contre l'autoritarisme de nos dirigeantsEs.